



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

AnIsl 20 (1984), p. 115-141

Jean-Louis Bacqué-Grammont

Documents ottomans sur quelques mamlouks ralliés ou capturés au début de 1517.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)
9782724711615	<i>Le temple de Dendara X. Les chapelles osiriennes</i>	Sylvie Cauville, Oussama Bassiouni, Matjaž Kačun, Bernard Lenthéric
9782724711707	????? ?????????? ?????????? ???? ?? ?????????	Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif
9782724711462	<i>La tombe et le Sab?l oubliés</i>	Georges Castel, Maha Meebed-Castel, Hamza Abdelaziz Badr
9782724710588	<i>Les inscriptions rupestres du Ouadi Hammamat I</i>	Vincent Morel
9782724711523	<i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne 34</i>	Sylvie Marchand (éd.)
9782724711400	<i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i>	Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.)
9782724710922	<i>Athribis X</i>	Sandra Lippert

DOCUMENTS OTTOMANS SUR QUELQUES MAMLOUKS RALLIÉS OU CAPTURÉS AU DÉBUT DE 1517 *

Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT

Les sept documents en turc ottoman que nous présentons dans cette étude sont conservés dans les Archives du Palais de Topkapı, à Istanbul, sous les cotes D. 9682/1-2-3, E. 6587/1-2-3 et E. 4800. D'après les vérifications que nous avons effectuées, ils semblent être tous inédits. Ce qu'ils ont en commun est de se rapporter à des événements qu'on peut dater sans risque des premières semaines qui suivirent la conquête de l'Égypte par Selīm I^{er}, soit de février 1517. En consultant les principales chroniques ottomanes et mamloukes qui en traitent, nous avons pu constater que bien des faits et des données exposés par ces documents étaient jusqu'ici inconnus ou fort mal connus. L'intérêt qu'ils présentent donc pour une meilleure connaissance de cette période négligée de l'histoire de l'Égypte apparaissant peu contestable, nous croyons leur publication amplement justifiée.

* * *

Les trois documents de la cote D. 9682, étroitement complémentaires, apportent de précieuses indications, d'une part sur le nombre d'émirs et de soldats mamlouks qui,

* La présente étude s'inscrit dans le programme des travaux de l'Equipe de Recherche Associée (E.R.A.) n° 57 du Centre National de la Recherche Scientifique, à Paris. Nous exprimons notre reconnaissance à Monsieur Pertev Naili Boratav, dont les conseils ont été précieux pour la lecture et l'interprétation de divers points des textes présentés ci-après; également à notre collègue Youssef Ragheb pour les indications bibliographiques qu'il a bien voulu nous communiquer. Puisque l'occasion nous en est offerte — tel est l'un des nombreux avantages de ces notes liminaires sans appel de note —, nous souhaiterions revenir sur un point de notre précédente publication dans les *Annales islamologiques* (XIX, 1983 : « Une dénonciation des abus de Hâ'ir Beg ... »). Le Prof.

Halil İnalçık, de l'Université de Chicago, nous suggère, avec juste raison, de modifier de la manière suivante la traduction que nous donnions p. 51 (à partir de la ligne 2 : [Est-il imaginable ...] : « [Les *mukâta'ât*] du pays avaient été partagées [à titre d'*iltizâm*] entre les fermiers [*mültezim* = '*ameldâr*] sans que les dates de début et de fin d'exercice aient été fixées. Quand on leur réclame [les revenus] pour le service des Biens impériaux, ils empruntent de l'argent sur les marchés du Hânü-l-halil avec un intérêt de 14 ou 15 % sur trois mois et remettent le capital (*rê's mâli*) [au Trésor]. L'intérêt (*fâ'ide*) et leurs propres profits (*mekseb*) sont payés par nous, gens aux faibles moyens ». Nous remercions le Prof. H. İnalçık pour ses observations toujours constructives.

dans les derniers jours de janvier 1517, s'étaient livrés de leur plein gré aux Ottomans, d'autre part sur le nombre et les noms des compagnons avec lesquels, peu après, arriva Ğânberdi Ğazâlî lors de son ralliement à Selîm.

Pour brosser à grands traits le cadre dans lequel se placent ces trois documents et ceux qui suivront, il convient de rappeler que, le 22 janvier 1517, l'armée de Selîm avait écrasé celle de Ṭûmânây à Ridâniyya et occupé le Caire aussitôt après. Dans la nuit du 27 au 28 janvier, le sultan mamlouk et le reste de ses troupes attaquèrent par surprise et massacrèrent la garnison ottomane de la ville. Au prix d'une âpre bataille de rues, Selîm reprit définitivement celle-ci le 30 janvier, tandis que Ṭûmânây s'enfuyait avec une poignée de fidèles. Le combat n'en était pas terminé pour autant.

Parmi les facteurs qui incitèrent les derniers mamlouks à opposer une telle résistance à l'écrasante supériorité ottomane en effectifs et en matériel, il faut prendre en compte le désespoir générateur d'énergie. Dès le 23 janvier, des crieurs publics avaient lu dans les rues du Caire une proclamation d'amnistie générale, annonçant subsidiairement que quiconque *détenait chez lui un mamlouk Circassien du corps des mamlouks du sultan et ne le signalerait pas serait pendu à la porte de sa maison*. Il s'ensuivit, le lendemain et jusqu'à la bataille du Caire, une véritable chasse aux mamlouks circassiens, exécutés dès leur capture⁽¹⁾. La fin des combats fut marquée par la mise à mort d'un grand nombre de mamlouks faits prisonniers et traînés sur la place Rumayla où, assis devant sa tente, Selîm assista jusqu'au milieu de la nuit à ce spectacle éclairé par des flambeaux⁽²⁾. Néanmoins, une nouvelle amnistie fut proclamée en faveur des mamlouks qui viendraient se livrer volontairement aux autorités ottomanes⁽³⁾ :

à la fin de l'après-midi, le sultan Sélim Shâh fit proclamer au Caire que les commandants de mille, les émirs de timbalerie et les émirs de dix, qui s'étaient cachés depuis les dernières batailles, pouvaient reparaître et que leur amnistie était assurée. On prétendait que le sultan

⁽¹⁾ [Ībn Īyâs], *Journal d'un bourgeois du Caire. Chronique d'Ibn Īyâs. Traduit et annoté par Gaston Wiet*, II, Bibliothèque générale de l'École pratique des Hautes Etudes, VI^e section, Paris 1960, pp. 140-144. Ḥaydar Ćelebî, « Journal », dans Ferîdûn Beg, *Münşe'âtü-sselâtin*, I, Istanbul 1274/1858, p. 485, place cette proclamation le 1^{er} muḥarram 923 / 24 janvier 1517 et ne parle que de l'amnistie (*amân-ı ʿosmânî*); Sa'dü-ddîn, *Tâġu-ttevârîh*, II, Istanbul 1280/1863, p. 357.

⁽²⁾ Ḥaydar Ćelebî, *op. cit.*, p. 486 : *gelen*

divilerden dört-yüz miġdârî çerkesüñ boynı urdı meş'eleler yakub otaġ öñinde iskemli ile oturub nazârında kırdurdı; Ğelâlzâde Muştafâ, *Me'âsir-i Selîm-ġani*, British Library, ms. Add. 7848, f^o 198 r; [Silâhşôr,] Selâhattin Tansel, « Silâhşôr'un Feth-Nâme-i Diyâr-ı Arab Adlı Eseri », *Tarih Vesikaları*, fasc. 18, Istanbul 1961, p. 443.

⁽³⁾ Ībn Īyâs, *op. cit.*, pp. 152-153 (à la date du mardi 11 muḥarram / 3 février); Silâhşôr, *op. cit.*, p. 444.

Sélim Shâh avait fait écrire cette formule de sauvegarde sur une longue feuille que le bourreau avait accrochée à une perche. On y lisait que les émirs cachés devaient se présenter au collège du sultan Ghawri. On vit arriver le ministre de la guerre Arikmâs, le grand connétable Anasbây, le commandant de la garde Timur Hasani, le grand chambellan Tuqtubây, le trésorier Tânbak, commandant de mille, les commandants de mille Tânbak Nadjmi et Qânsûh Abû Sunna, les émirs de timbalerie Misirbây Aqra', Qânîbak, commandant en second de la garde, l'émir Yashbak Faqîh ⁽¹⁾, ancien secrétaire du sultan Tûmânây au moment où ce dernier était secrétaire d'Etat : celui-ci s'était réfugié dans la mosquée d'al-Azhar, d'où la promesse de pardon l'avait fait sortir. Plus d'une quarantaine d'émirs de dix et de gardes nobles se montrèrent : on les rassembla dans le collège de Ghawri et on les confia à la garde d'Ottomans qui avaient trahi, et ils furent mis aux arrêts en leur compagnie. Ultérieurement le bruit se répandit que les émirs susdits avaient été conduits au camp du sultan ottoman. Dès qu'ils avaient été mis en sa présence, le souverain les avait injuriés et leur avait craché au visage, vitupérant leur conduite indigne et leurs actions iniques : il donna l'ordre de les incarcérer à la citadelle. On les mena donc à la citadelle.

Il nous a semblé nécessaire de donner dans sa totalité cette longue citation, car on y trouve divers noms qui figurent dans nos documents de Topkapı. Il convient en outre de souligner que ces personnages eurent finalement à se repentir de leur confiance en l'*amân* du sultan ottoman. Au moment où, changeant de campement à l'occasion des dernières opérations qui devaient aboutir à la capture de Tûmânây, Selîm vint s'établir à Birkatu-l-ĥabaş, il fit amener de la citadelle les émirs en question, le 25 mars 1517. Tous furent exécutés deux jours plus tard, peut-être en représailles de la mort des divers émissaires envoyés par le sultan auprès de Tûmânây. Peut-être simplement du fait d'un de ces accès de colère aveugle que Selîm était incapable de contrôler ⁽²⁾.

* * *

Un autre groupe de mamlouks ralliés semble ne pas avoir connu un destin aussi tragique. Ğânberdi Ğazâlî est un personnage assez notable dans l'histoire de cette époque pour que quelques notes suffisent à rappeler qui il était. *Nâ'ib* mamlouk de Şafad en

⁽¹⁾ Nous allons retrouver plus loin ce personnage à travers les procès-verbaux des interrogatoires qu'il eut à subir, soit les documents E. 6587/1 et 2.

⁽²⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 163-164, cite parmi les suppliciés sept commandants de mille (« Arikmâs, Anasbây, Timur, Tuqtubây, Tanîbak, Tanîbak Nadjmi, Qânsûh Abû Sunna ») et des émirs de quarante (« Qanîbak, Misirbây Aqra', Olmâs, Mâmây Sughaiyir, Yusuf Ashrafi, Yashbak Faqih,

etc.), soit un total de 54 commandants de mille et officiers de grades inférieurs. Haydar Çelebî, *op. cit.*, p. 488 (4 *rabî' u-l-awwal* / 27 mars) : *bu gün içinde haylî begleri daĥi gelüb katl olundu ki bu zikr olanlar-dur biñbaşlarından sâbıkâ Mışır kal'esi nâ'ibi olan Tûlâbây ve Timûr Zerde-keş ve Tîn Beg Ĥazînedâr ve Şâm nâ'ibi Ürûkmâs va ĥâġibü-l-ĥüġġâb Enes-dür (...) beşinġi güninde (...) haylî Çerkes boym uruldı.*

octobre-novembre 1509, puis de Şafad et Karak en septembre 1510, il fut nommé à Ḥamâ en juin-juillet 1512. C'est en tant que tel qu'il prit part en août 1516 à la bataille de Marğ Dâbiğ, d'où il se retira avec une promptitude suspecte et remarquée. A l'avènement de Ṭûmânây, il reçut le gouvernorat de Damas — honoraire, puisque la ville était définitivement passée aux mains des Ottomans — et le commandement d'une armée pour marcher contre ces derniers. Le 21 décembre, il fut vaincu par le grand-vizir Ḥâdîm Sinân Paşa à Ḥan Yûnus, près de Gaza. On le voit ensuite participer de manière très discrète à la bataille de Ridâniyya, où il contribua peut-être à la ruine du dispositif mamlouk⁽¹⁾. Nous ignorons à quelle date cet ambitieux émir avait établi ses premiers contacts avec les Ottomans. Peut-être fut-ce par l'intermédiaire de Ḥâ'ir Beg, dernier *nâ'ib* mamlouk d'Alep et acquis depuis longtemps à Selîm. On constate en tout cas que, dès le 24 *zû-l-ka'da* 922/19 décembre 1516 (soit l'avant-veille de la bataille de Ḥan Yûnus), une lettre et un messenger lui furent personnellement envoyés par Ḥâ'ir Beg et les vizirs pour le décider à rallier les rangs ottomans⁽²⁾. Quoi qu'il en soit, dans les premiers jours de février 1517, des bruits le concernant commencèrent à circuler au Caire⁽³⁾ :

Toujours selon les rumeurs, Djânbirdi Ghazâlî, qui avait sollicité sa grâce du sultan Sélim Shâh, était arrivé à Khânkâh, avec quelques mamlouks Circassiens qui s'étaient débandés après la déroute : le sultan lui envoya une lettre d'amnistie.

Effectivement, moins d'une semaine plus tard, escorté par une troupe nombreuse, il fit au Caire une rentrée remarquée :

Ġânberdi Ġazâlî, qui s'était enfui du champ de bataille, avait erré, égaré et éperdu, dans les solitudes sauvages, puis, manifestant loyauté et soumission, avait envoyé des émissaires. L'Empereur, refuge du monde, pour sa part, traça le signe du pardon sur le registre de ses crimes, accepta ses excuses et lui fit la grâce d'une lettre de sauvegarde. Il vint ce jour et baisa la main. Ses hommes furent incarcérés⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, I, Paris 1955, pp. 159, 186, 250; Sa'dü-ddîn, *op. cit.*, pp. 335, 346, 347-348. Sur les informations concernant le dispositif de défense de Ṭûmânây qu'il aurait livrées à Selîm à la veille de la bataille, voir J. de Hammer, *Histoire de l'Empire Ottoman*, IV, Paris 1836, p. 305.

⁽²⁾ Ḥaydar Çelebî, *op. cit.*, p. 482 (à Ġisr Ya'kûb, une étape avant Şafad) : *Ġânberdiye ve Mısr*

kullarına Ḥayre Begle ve vüzerâ tarafından mektûblar-ile êlciler gönderildi.

⁽³⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, II, p. 153.

⁽⁴⁾ Ḥaydar Çelebî, *op. cit.*, p. 486 (16 muḥarram 923 / 8 février 1517) : *kârzârdan firâr eden Ġânberdi Ġazâlî berriyeliklerde ser-geşte ü ser-gerdân olub ba'deh" izhâr-ı ihlâs ü 'ubûdiyyet edüb âdemler göndermiş pâdişâh-ı ġihân-penâh daḡi ġerîde-i ġerîmesine raq̄m-ı 'afv çekdi ve 'özrin q̄bûl edüb*

Plutôt que d'incarcération⁽¹⁾, il devait s'agir, comme on le verra, d'une détention provisoire qui ne dut guère excéder une douzaine de jours. En effet, Ğânberdi fut reçu par le sultan au baise-main le 29 *muḥarram* / 21 février, se vit gratifier de mille pièces d'or et de deux robes d'honneur, tandis que les émirs de sa suite étaient honorés avec la même munificence⁽²⁾. Puis, les honneurs se succédèrent : nouveaux présents, octroi du sandjak de Sofia⁽³⁾, le processus était enclenché, qui, à quelque temps de là, allait faire de lui un véritable proconsul de Syrie et Palestine jusqu'à ce que, perdant peu ou prou le sens des réalités, il n'en revendique la royauté à la mort de Selīm, en 1520; erreur d'appréciation qui le mena à sa perte dans de brefs délais. Mais, au début de 1517, les compagnons de reddition d'un personnage appelé à une telle faveur purent-ils connaître longtemps les désagrèments de la détention?

* * *

Ce préambule s'imposait pour la compréhension des documents D. 9682/1-2-3, que nous allons présenter dans l'ordre inverse de leurs sous-cotes, allant ainsi plus aisément du général au particulier. Tous trois prennent en compte les compagnons de Ğânberdi, ce qui permet de les estimer postérieurs au 8 février. L'un d'eux, le n° 3, comporte des

amân-nâme ihsân eyledi gelüb bu gün el öpdi âdem-leri ḥabs olundı; İbn İyâs, op. cit., pp. 153-154, place cette scène deux jours plus tard : Le mardi 18 muharram, Djânbirdi Ghazâli se mit en route vers le Caire, exhibant sur sa tête la lettre d'amnistie du sultan Sélîm Shâh. Lorsqu'il eut pénétré dans la capitale, il se dirigea vers le camp du sultan ottoman et fut reçu en audience. Après la défaite de Tûmânâyâ à Raidânîya, Ghazâli s'était, supposait-on, acheminé vers Gaza en compagnie de quelques mamlouks Circassiens. Ce Djânbirdi Ghazâli avait été secrètement d'accord avec le sultan dès le règne du sultan Ghawri, il aurait même partagé avec l'émir Khâîrbak, gouverneur de la province d'Alep, la responsabilité de la défaite de Mardj Dâbiq : tous deux avaient abandonné le champ de bataille avant le reste de l'armée et avaient fait répandre le bruit de la déroute de l'armée d'Egypte. Sa'dü-ddîn, op. cit., p. 364; Ğelâlzâde Muştafâ, op. cit., f° 198 r.

⁽¹⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, p. 154 : *Le mercredi 19*

*[11 février], on parla de la mise aux arrêts des mamlouks arrivés en même temps que Ghazâli, on disait même qu'ils avaient été incarcérés à la Citadelle : il s'agissait pourtant d'environ quatre cents mamlouks porteurs d'un acte d'amnistie du sultan ottoman. Dès leur arrivée, on les appréhenda, ce qui fut un abus de confiance. Le sultan distribuait des lettres de sauvegarde aux officiers et aux mamlouks, mais une minute plus tard n'en tenait aucun compte, de sorte que personne n'ajoutait foi à toute formule d'amnistie qu'il avait accordée. Nous verrons plus loin que cet effectif estimé de 400 mamlouks est très excessif. Au sujet du régime de leur détention, Silaḥşôr, *op. cit.*, p. 444, précise *şehir içre bir maḥalleye kôndurub ḥıfz etdiler*, ce qui apporte une nuance appréciable.*

⁽²⁾ Ḥaydar Çelebî, *op. cit.*, p. 487 : *Ğânberdiye biñ filûrî ve iki ḥul'at ve bile olan beglere ḥul'at ve en'âm buyuruldi.*

⁽³⁾ *Op. et loc. cit.*, le 19 *şafar*.

éléments textuellement identiques à des passages du n° 2 (lequel recoupe le n° 1 sur divers points) : la référence à des émirs et soldats mamlouks qui s'étaient rendus aux Ottomans sous la sauvegarde de la proclamation d'amnistie. On doit trouver parmi eux quelques-uns des suppliciés du 25 mars, date qui constitue le *terminus ad quem* pour la datation de l'ensemble du dossier. Nous tendrions à fixer celle-ci plutôt au début de la période de six semaines ainsi définie, compte tenu de la rapide fortune de Ğânberdi dont durent bénéficier ses compagnons.

Du fait de la faible densité du texte et de son caractère essentiellement énumératif, il nous semble suffisant d'en donner directement la traduction française, assortie de la transcription du turc entre parenthèses.

D. 9682/3

Copie du registre qui expose [le nombre] des chefs de mille, beys de quarante et de dix, ainsi que des autres qui sont venus avec le sauf-conduit garantissant leur sécurité (*şûret-i defter ol-dur ki amân ile gelen biñ başların ve kırk erlik ve on erlik begleri ve ğayrını beyân eder*)

Dans la noble forteresse (*der kal'e-i şerif*)⁽¹⁾ :

- 5 chefs de mille (*biñ başı nefer 5*)
- 12 beys de quarante (*kırk erlik nefer 12*)
- 24 beys de dix (*on erlik nefer 24*)
- 2 Arabes [bédouins] (*'arab 2*)
- 102 soldats *hâşşekî* (*hâşşekî gündî nefer 102*)⁽²⁾
- 462 *def'a gündî* (*def'a gündî nefer 462*)⁽³⁾

Total (*ğem^{en}*) 607⁽⁴⁾

Lequel expose [le nombre de] ceux qui sont aux côtés de Ğânberdi (*Ğânberdi yanında olanları beyân eder*) :

- 1 chef de mille (*biñ başı nefer 1*)
- 1 bey de quarante (*kırk erlik nefer 1*)

⁽¹⁾ C'est-à-dire dans la citadelle du Caire.

⁽²⁾ Mamlouks de la garde personnelle du sultan, cf. M. Sobernheim, article « Mamlüks », *EI*¹, III, p. 231.

⁽³⁾ Nous n'avons pas trouvé d'attestation de

ce terme dans d'autres sources. Peut-être faut-il comprendre « soldats occasionnels » (*daf'at*, « coup, fois ») ne bénéficiant pas d'une solde régulière.

⁽⁴⁾ Total exact.

- 8 beys de dix (*on erlik nefer 8*)
- 6 esclaves de Ğânberdi qui recevaient une solde⁽¹⁾ du sultan (*Ğânberdi kulları ki sulâtandan ğâmeke yérler nefer 6*)
- 1 intendant de Ğânberdi (*Ğânberdinüñ kethüdâsı nefer 1*)
- Meĥmed Emîr, qui ne recevait pas de solde du sultan et qui, depuis son jeune âge, se trouve auprès de Ğânberdi (*Meĥmed Emîr-dür sulâtandan ğâmeke yememiş küçüğükden Ğânberdinüñ yanında bile olur*)⁽²⁾

Dans le caravansérail (*der kârbân-sarây*)⁽³⁾ :

- 21 soldats *hâşşekî* (*hâşşekî gündî nefer 21*)
- 76 *def'a gündî* (*def'a gündî 76*)

[Soit] cent quinze personnes⁽⁴⁾ se trouvant aux côtés de Ğânberdi (*Ğânberdi ile bile olan yüz on beş*)

Détenus dans la citadelle : six cent sept personnes (*ve kal'ede maĥbûs olanlar altı yüz yedi nefer*)

Total : sept cent vingt-deux personnes (*ğem'en yedi yüz yigirmi iki*)⁽⁴⁾.

Les documents D. 9682/2 et I apportent, quant à eux, d'utiles précisions sur une partie de compagnons de Ğânberdi, en particulier leurs noms. La sous-cote I concerne seulement dix d'entre eux, dans un ordre à peine modifié par rapport à la présentation qu'on en trouve dans le n° 2. Nous nous contenterons donc de les incorporer entre parenthèses dans cette dernière.

D. 9682/2 et I

Copie du registre qui expose [les noms] des beys qui sont venus avec Ğânberdi Ğazzâlî Beg (*sûret-i defter ol-dur ki Ğânberdi Ğazzâlî Beg ile gelen begleri beyân eder*) :

- chef de mille Ķaytî Beg (*biñ başı Ķaytî Beg | Ķâytbây biñ erlik*)⁽⁵⁾

⁽¹⁾ *Ğâmeke*, cf. H. Monès, art. « *Djâmakıyya* », *EI*², II, p. 424 : « A la période circassienne, la *djâmakıyya* était la solde régulière de l'armée » ; David Ayalon, « The System of Payment in Mamluk Military Society », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, I, 1958, pp. 50-56.

⁽²⁾ Soit, jusqu'ici, un total de 18 personnes venues avec Ğânberdi.

⁽³⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, p. 154 (le 20 *muĥarram*/

12 février) : *On assurait que les mamlouks bénéficiaires d'une amnistie venaient d'être mis aux fers et emprisonnés dans l'okelle sise derrière le collège du sultan Ghawri. L'auteur signale, pp. 158-159, qu'à la fin de février, environ 700 mamlouks détenus dans cette okelle furent déportés à Istanbul.*

⁽⁴⁾ Total exact.

⁽⁵⁾ Comme nous l'avons dit plus haut, ce nom et les neuf qui suivent se retrouvent dans le

صور
 وقت اولور که جانبداری از امیر کشفه بکری جان اولور
 بیگباش
 قرقه ارک و شیدایی
 اوز ارک
 قرقه بک
 اوز ارک
 اوز ارک
 اوز ارک
 اوز ارک
 اوز ارک
 اوز ارک
 سلطانن بکده بی جانبداری از امیر کشفه بکری اولور که ذکر اولور
 قاپردی جان اولور امور ارصلف ارشیک اوزر بک
 و کشفه امیر
 محمد
 قرقه ارک و شیدایی
 بکده بی جانبداری از امیر کشفه بکری اولور
 جانبداری از امیر کشفه سلطانن بکده بی جانبداری از امیر کشفه بکری اولور
 قرقه ارک و شیدایی
 بکده بی جانبداری از امیر کشفه بکری اولور

D. 9682/2

- bey de quarante, bey de Rosette / Ezdemür, bey de Rosette (*kırk erlik Reşid begi* / *Ezdemür Reşid begi*)⁽¹⁾
- chef de dix *Çarağa Beg* (*on erlik Çarağa Beg* / *Çarağa on erlik*)

document D. 9682/1, sous des formes parfois légèrement différentes. Nous donnons donc celles-ci entre parenthèses, après la transcription correspondante du document D. 9682/2. Ce *Çâyrbây* semble être le gouverneur de la province de Karak qui fut nommé émir de mille par *Ṭümânây* le 27 *ramadân* 922 / 24 octobre 1516 et qu'on retrouve, après la

conquête ottomane, dans l'entourage de *Ḥâ'ir Beg*. Ce fut lui qui, en 1522, mena le contingent de troupes d'Égypte au siège de Rhodes. Cf. *İbn İyâs*, *op. cit.*, pp. 102, 200, 448, 456, 469.

⁽¹⁾ Ni ce personnage, ni les suivants ne semblent connus d'*İbn İyâs*.

- chef de dix Erdûš (*on erlik Erdûš / Verdbeš on erlik*)⁽¹⁾
- chef de dix Hoš-ğadem (*on erlik Hoš-ğadem / Hoš-ğadem on erlik*)
- chef de dix Lâlbay (*on erlik Lâlbay / Yılbay on erlik*)⁽²⁾
- chef de dix Ƙânşû (*on erlik Ƙânşû / Ƙânşûh on erlik*)
- chef de dix Tînem (*on erlik Tînem / Tenem on erlik*)⁽³⁾
- chef de dix Mâmây (*on erlik Mâmây / Mâmây on erlik*)
- chef de dix Ƙânşû (*on erlik Ƙânşû / Ƙânşûh on erlik*)⁽⁴⁾

Lequel expose les [noms des] esclaves de Ğânberdi Ğazzâlî Beg qui recevaient une solde du sultan (*sultândan ğemeke yér Ğânberdi Ğazzâlî Begüñ kulları dur ki zıkr olunur*) :

- Ƙâyberdi⁽⁵⁾
- Ğân Bôlad
- Temür
- Arslan
- Ešbek
- Özbek⁽⁶⁾
- et son intendant (*ve ketğüdâsı*) Mağmûd
- Meğmed Emîr, qui ne recevait pas de solde du sultan et qui, depuis son jeune âge, se trouve auprès de Ğânberdi⁽⁷⁾.

Lequel expose [le nombre] des esclaves du sultan qui sont venus avec Ğânberdi et qui se trouvent dans le caravansérail : quatre-vingt-dix-sept, dont vingt-et-un soldats *ğâşşekî* (*Ğânberdi ile gelen sultân kulların beyân éder ki kârbân-sarâyda olurlar toksan yedi yigirmi biri ğâşşekî gündî*)⁽⁸⁾.

Dans le caravansérail se trouvent cinquante esclaves de Ğânberdi qui ne recevaient pas de solde du sultan (*Ğânberdinüñ sultândan ğemeke yemez elli kulu ki kârbân-sarâyda olurlar*)⁽⁹⁾.

* * *

Nous avons vu plus haut que, dans les premiers jours de février, après la proclamation de l'amnistie par les crieurs publics, l'émir Yâšbak Fağîh, caché dans la mosquée d'al-Azhar,

⁽¹⁾ L'index du t. II d'İbn İyâs que montre l'anthroponyme Wardbaš était assez répandu chez les Mamlouks, mais ne révèle par contre aucun Ardûš.

⁽²⁾ Ici également, la forme donnée par le document D. 9682/1 nous semble préférable.

⁽³⁾ L'index d'İbn İyâs montre encore que Tanam est bien attesté, contrairement à Tinam.

⁽⁴⁾ Avec ce Ƙânşûh s'achève le document D. 9682/1. On a donc bien ici les huit chefs de dix dont il était question dans le document D. 9682/3.

⁽⁵⁾ Lecture conjecturale.

⁽⁶⁾ Ce personnage et les cinq précédents sont

donc les « six esclaves » de Ğânberdi mentionnés dans le document D. 9682/3.

⁽⁷⁾ Cette notice reprend exactement les termes de celle qui lui correspond dans le document D. 9682/3. Il nous semble donc inutile de la transcrire une nouvelle fois.

⁽⁸⁾ Sur ces 97 hommes, restent donc les 76 *def'a gündî* mentionnés dans le document D. 9682/3.

⁽⁹⁾ Il s'agit évidemment des mamlouks personnels de Ğânberdi, ressortissant, dans le système jusque' alors en vigueur, à la catégorie des *mamâliku-l-umarâ* ou *ağnâdu-l-umarâ*.

était allé se livrer aux nouveaux maîtres de l’Egypte ⁽¹⁾. Nous ne doutons guère que cet important personnage, grand trésorier de l’Etat mamlouk ⁽²⁾, soit le Yaš Bi ou Yaš Beg dont les documents E. 6587/1 et 2 constituent les procès-verbaux d’interrogatoire par les autorités ottomanes. Cet émir circassien avait manifestement parmi les hiérarques mamlouks une parentèle et des relations d’une telle qualité, disposait d’informations si précises et des moyens d’en obtenir d’autres, que l’identification à laquelle invite cette quasi-homonymie ne nous semble pas d’une hardiesse périlleuse.

Peut-être ces procès-verbaux sont-ils à mettre en rapport avec une visite que, le 18 *muḥarram* / 10 février, les membres du *dīvân* impérial firent aux Circassiens détenus dans la citadelle du Caire ⁽³⁾, probablement pour obtenir d’eux des informations plutôt que dans l’intention de leur apporter quelque réconfort.

E. 6587/1

1. *kažiyye ol-dur ki Yaš Bi nâm çerkes sū’âl olunduğda aytdı ki Ölmez Beg ki Ğarbiyyenüñ*
2. *kâšifi idi benüm qarındaşum anuñla bile yürürken baña mektûb gönderdi aytdı-ki benüm bir*
3. *nökerümle saña varağa gönderdüm vuşûl bulğaq ben Şibreḫt nâm köyde olurum*
4. *imdi senüñ ḫâlüñ ve Mışruñ aḫvâli ne-dür baña haber gönder demış biz daḫi haber gönderdüm ki*
5. *devletlü ḫüdâvendigâr Mışırda oturıyor ve baña amân vârdi sen daḫi yabanda yürüme doğru ḫalife yanına gel saña daḫi amân vârsünler andan soñra işidmege mezkûr kâšif ile Tümen Begüñ yanına varmış bundan evvel-ki qarındaşumuñ ḫidmetkârı-ki gelüb baña mektûb*
6. *getürdükde ben-daḫi ağız haberin gönderdüm mektûb göndermege ḫavf eyledüm şâyed elinde dutıla*

فصیحه اولمکه ییش بی نام چرکن سوال ولدند. ایندیکه اولمک که غریبیک
کاشی ایدی بجم قناتم اکلله بله بودکن بکامکتوب کوندری ایندیکه بجم پر
توکروبله سکا ودر کوندرم وصول بولجاق بن شبرخیت نام کویب اولدوم
ادی سندن حالک و مصریک احوالی ندر بکاخین کوندریش بره فی خبر کوندر
دوللوخنا و نکا و مصره. اوز جوز و بکامان و پیری سون فی بایند، پرور
دوغریضاینه یا تته کل بکامان و سون لرا بندن صکن اشته که نکند کاش
اله تن بکمان باینه و دیش بیدن اول که قناتمک خدمتکاریکه کل بکامکتوب
کورد کن بدتی اغریضون کوسدم مکتوب کوندر کاحرف ایلیم شایه لاندن دوله
بکامکتوب اولادور و قناتمک بکمان باینه ودد قدن صکن کوروشا کون بکامکتوب
ایتیکه اشته بن قن بکمان یا تده بشتدم بکمان شبرخیت و عا دپسی واردر بای
اندور بایسی بیا و عربی بخلرندن عارب و مقائل و حوازا تن بکمان باینه ووب
یین ائدیله که هر حصصه، سکانا بول اولادور دوللوخنا و نکا و کسک بکمان
احوالی ندر ایزد برچوق مدر صعیف مدر قوی مدر بره فی خبر کوندر که اولمک
سبرادک دوللوخنا و نکا و قیل بائرا و زر کویب یینه نایب قومه کورادول
دنت کللاسنه یوجس کوندرم ددی

(1) Cf. *supra*, p. 117.

(2) Depuis le 20 *ramadân* 922 / 17 octobre 1516, à l’avènement de Ṭûmânây.

(3) Ḥaydar Čelebi, *op. cit.*, p. 484 : *paşalar kal’eye varub maḫbûs çerkesleri gördiler.*

9. *baña ʿaleyh¹ ola deyü ve qarındaşum Tümen Beg yanına durdukdan soñra gerü şâgirdin baña gönderdi*
10. *aytmış ki işte ben Tümen Begüñ yanına yetişdüm biñ beş-yüz miqdâri âdemîsi var dur yarısı*
11. *atlu ve yarısı yaya ve ʿArab şeyhlerinden Muḥârib ve Muḳâtil ve Ḥavârâ Tümen Beg yanına varub*
12. *yemîn etdiler ki her huşûşda saña tâbi² olavuz deyü ve devletlü hüdâvendigârüñ ʿaskeriniñ*
13. *aḫvâli ne-dür az mı-dur çok mı-dur zaʿîf mı-dur ḳavvî mi-dür ben daḫi haber gönderdüm ki ivmeñ*
14. *şabr edüñ devletlü hüdâvendigâr Kızıl-Baş üzerine gidüb yerine nâʿib ḳosa gerek-dür ol*
15. *vakt gelesin deyü haber gönderdüm dedi*

Le cas est ce qui [suit].

Lorsqu'on l'a interrogé, le Circassien nommé Yaş Bi a dit ce qui [suit].

Tandis qu'il marchait avec Ölmez Beg, *kâşif* de la Ğarbiyye ⁽¹⁾, mon frère m'a envoyé une lettre [dans laquelle] il envoyait des nouvelles en disant : « Je t'envoie [ce] feuillet par l'intermédiaire d'un de mes apprentis (*nöker*) ⁽²⁾. Quand elle arrivera, [sache que] je me trouve dans le village appelé Şibreḫîṭ ⁽³⁾. A présent, comment vas-tu et quelles sont les nouvelles du Caire ? Envoie moi des nouvelles ». Pour notre part, nous lui avons envoyé les nouvelles [suivantes] : « Le Souverain fortuné demeure au Caire et m'a accordé l'*amân*. Cesse d'aller à travers la nature sauvage, viens tout droit auprès du Calife afin qu'il t'accorde l'*amân* à toi aussi ». Puis il alla avec le susdit *kâşif* auprès de Tümen Beg pour l'entendre. Avant cela, lorsque le serviteur (*ḫidmetkâr*) de mon frère était venu m'apporter la lettre, j'avais, de mon côté, envoyé des informations orales. Je craignais d'envoyer une lettre, pensant qu'elle serait peut-être saisie entre les mains [du serviteur] et que ceci se retournerait contre moi. Après que mon frère fut arrivé auprès de Tümen Beg, il m'envoya de nouveau son apprenti (*şâgird*) pour dire : « Voici que je suis parvenu auprès de Tümen Beg. Il a cinq cents hommes, cavaliers pour une moitié, fantassins pour l'autre. Parmi les cheiks arabes, ceux des Muḥârib ⁽⁴⁾,

⁽¹⁾ İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 128, 158, confirme l'existence de cet Ulmâs, mais en fait un « préfet » tantôt de la Ğarbiyya, tantôt de la Şarḳiyya. La première hypothèse semble être la bonne, car on le voit confirmé dans la Ğarbiyya par Ṭümânây par Ṭümânây le 19 *zû-l-ḫiğğa* 922 / 13 janvier 1517, le même jour où le gouvernement de la Şarḳiyya fut donné à Ḳanşawh Rûḫlû. Il est question de lui à propos d'actions de harcèlement qu'il mena contre les Ottomans du côté de Giza.

⁽²⁾ On pourra constater dans les lignes suivantes que Yaş Bi emploie indifféremment les termes de *nöker*, *ḫidmetkâr* et *şâgird*.

⁽³⁾ Şubrahîṭ, village de la province de Buḫayra, cf. M. Ramzî, *Al-kâmûs al-ğurâfî*, Le Caire 1953-1968, II/III, p. 307.

⁽⁴⁾ Kaḫḫâla, *Muğam kabâ'il al-'arab*, III, Beyrouth 1383/1968, pp. 1042-1043; İbn İyâs, *op. cit.*, p. 125, cite cette tribu parmi celles dont les chefs, au début de janvier 1517, répondirent à l'appel de Ṭümânây et vinrent le rejoindre en prévision de l'offensive ottomane. Les autres étaient les ʿAzzâla, les Ayid, les Hawwâra, dont il sera question plus loin. Sur ces derniers, voir l'article de T. Lewicki et P.M. Holt, « Hawwâra », *EI*², III, pp. 305-309.

des Muḳâtil⁽¹⁾ et des Ḥavârâ sont arrivés auprès de Tümen Beg et ont prêté serment en disant qu'ils le suivraient dans tous les cas. Quelle est la situation des troupes du Souverain fortuné? Sont-elles en petit ou en grand nombre? Faibles ou puissantes?». De mon côté, je lui ai envoyé des nouvelles, disant : « Ne te hâte point. Prends patience. Il est probable que le Souverain fortuné va marcher contre le Kızıl-Baş et laissera à sa place un lieutenant (*nâ'ib*). Tu viendras à ce moment ».

[Voici ce qu'il a dit.

E. 6587/2

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Yaş Bege tekrâr sû'âl olunduḡda aytdı-ki haber gönderdüm-ki geliñ ğeng edüñ</i> 2. <i>devletlü hüdâvendigârüñ 'askeri zebûn-dur hişâra girmişler-dür şehirden taşra</i> 3. <i>çıkamazlar hâlleri mükedder-dür geliñ savař edüñ 'ârûñuz gayretüñüz kanda gitdi</i> 4. <i>ve senden ğayrı daḡı Mıřrıldan kimesne haber gönderür-mi deyüġek aytdı ki bunda maḡbûs</i> 5. <i>olan beglerüñ giyeġeklerin ve yiyeġeklerin ileden ḡidmetkârlarından işitdüm-ki</i> 6. <i>bu veġh-ile Tümen Bege haber göndermişler-dür dedi ve bunda her ne қаziyye vâki'</i> 7. <i>olsa işitdüm-ki haber gönderürler imiş bu beglerüñ kañkısınıñ ḡidmetkârından işitdüñ</i> 8. <i>denildükde Ḳânşû-yı Kûrdüñ ḡidmetkârından işitdüm dedi ve devletlü hüdâvendigâr</i> 9. <i>öte yaқа geçiġek Tümen Beg durur-mı ve қаçar-mı niġe-dür denildükde ṡurmaz қаçar néreye қаçar deyüġek</i> 10. <i>ya berre ve-ya Nîlüñ beri tarafına қаçar bundan özge yolu yoқ-dur eger 'Ömer oġlı ve Ebri ve Ařl</i> 11. <i>Aḡtab oġlı yolların baġlamaġa қаşd edeler berriyyeden қаçub ḡurtulmaġa dermân</i> 12. <i>bulmaz ve-illâ Nîlüñ beri geçesin muḡkem baġlamaġa қаşd edüñ ġâfil olmamak gerek-dür</i> | <p>بئزكه بئرا رسوال اولدوقدا . ايندكه خبر كوندرمه كلوك جبران ادوك
 دولدوخنا ونكلا ريك عسكري زبوندر حصاره كوشاردر شهر ن طسره
 چخفا من رجا للملك الكلد ركلوك سواش اذلك عا روكور غيرم كوز فده كزبد
 وسدر غيزي دغى مصر قيد ن كمنه خبر كوندرى دوجيك ايندى كه بون چيكت
 اولان بكاروك كيا حكلرن ويا حكلرن اولون حدمكا رويدن استللكو
 بروجمله نك كه خبر كوندر مشلدر در ددى و بونده هر نه قضيه واقع
 اولسه استللكه خبر كوندره در ل ايش بكاروك قوئسلك حدمكا ريدن استللك
 دلكدن قانصوى كوردك حدمكا ريدن استللك ددى ردد ولدوخنا و نكاد
 اوتنه يئالچك نيك دوردى و چرى بخند دلكك طوز . چرى بى بر چرى
 به بر و به نيك بى طرفه چرى بوندر اولدكه بولى بوندر اوكور اعل و ابرى
 احطبا و اعل بولدر ن بعلما حصلا دكل بوندر ن چوب قورتلما در مان
 بولن والا نيك بى چا س عجم بعلما قصدا و ك غافل اولما من كوكد</p> |
|---|---|

Quand on l'a de nouveau interrogé, Yaş Beg a dit [ce qui suit] :

« J'ai envoyé des nouvelles, disant : « Viens et livre bataille. Les troupes du Souverain fortuné sont affaiblies. Elles sont entrées dans la citadelle et ne peuvent sortir de la ville.

(1) Nous n'avons pu trouver aucune attestation au sujet de cette tribu.

Elles se trouvent dans une situation troublée. Viens et combats! Où s'en est allé votre sens de la honte et de l'honneur?»⁽¹⁾.

Quand on a dit : « A part toi, est-il aucun Caire qui envoie des nouvelles? », il a dit : « J'ai entendu dire par les serviteurs qui apportent aux beys emprisonnés ici ce dont ils ont besoin pour se vêtir et se nourrir, que, de cette manière, ils envoient des nouvelles à Tümen Beg. J'ai entendu dire qu'ils envoient des nouvelles sur tout ce qui survient ici ».

Quand on a dit : « Par le serviteur de quel bey as-tu entendu dire ceci? », il a dit : « Je l'ai entendu dire par le serviteur de Kânşû le Kurde⁽²⁾ ».

Quand on a dit : « Lorsque le Souverain fortuné passera sur l'autre rive⁽³⁾, Tümen Beg restera-t-il sur place ou s'enfuira-t-il? Qu'en sera-t-il? »

— Il ne restera pas. Il s'enfuira.

— Où s'enfuira-t-il?

— Soit dans le désert, soit sur cette rive-ci du Nil. Il n'a point d'autre route. Que les Ömer oğlu⁽⁴⁾, les Ebrî⁽⁵⁾ et les Aşl Aştab oğlu⁽⁶⁾ se proposent de couper leurs routes et [Tümen Beg] ne trouvera pas le moyen de s'enfuir et de s'échapper par le désert. Sinon, proposez-vous de couper avec de puissants moyens cette rive-ci du Nil. Il convient de ne pas se laisser aller à l'inadvertance ».

* * *

Autre procès-verbal d'interrogatoire, le document E. 6587/3 rapporte les déclarations d'un mamlouk circassien qui n'est pas nommé et qui, contrairement à ceux dont on a

⁽¹⁾ Nous déduisons de ce début du texte qu'il s'agit d'un interrogatoire postérieur au précédent. On comparera avec intérêt la teneur des nouvelles que Yâşbak dit dans les deux cas avoir envoyées à son frère et il apparaîtra évidemment qu'elles sont contradictoires : exhortations à temporiser dans le premier, à passer hardiment à l'action contre les Ottomans dans l'autre. On peut ainsi se demander si ces derniers n'utilisaient pas Yâşbak et les moyens de communication dont il disposait pour « intoxiquer » l'adversaire et l'inciter à une imprudente offensive.

⁽²⁾ A l'époque de Kânşawh Ğürî, l'émir de mille Kânşawh Kûrd Tîmûrbây avait rempli diverses fonctions importantes (commandant de la caravane du *maḥmal* en 1513, par exemple) et participé à la bataille de Marğ Dâbiğ. Il en réchappa et put revenir au Caire en octobre 1516. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 290, 321, et II, pp. 82, 98.

Les déclarations de Yâşbak laisseraient penser qu'il se trouvait alors également détenu dans la citadelle du Caire.

⁽³⁾ La rive gauche du Nil.

⁽⁴⁾ Sous la direction de leurs émirs, les Banû 'Umar dont il est question ici, les bédouins Hawwâra, mentionnés dans le document précédent, vinrent depuis la Buḥayra s'établir au XIV^e en haute Egypte, au sud de Ğirğa, cf. A.N. Poliak, *Feudalism in Egypt, Syria, Palestine, and the Lebanon, 1250-1900*, Londres 1939, p. 11; Stanford J. Shaw, *The Financial and Administrative Organization and Development of Ottoman Egypt, 1517-1798*, Princeton 1962, p. 13.

⁽⁵⁾ Nous n'avons pu trouver aucune attestation au sujet de cette tribu.

⁽⁶⁾ Les Banû al-Aḥdab, tribu bédouine de la haute Egypte, cf. A.N. Poliak, *op. et loc. cit.*

vu le cas jusqu'ici, ne s'était pas vraiment livré de son plein gré : le préambule dit bien qu'il avait été capturé. Nous pensons qu'on peut fixer aux alentours du 10 février le moment où il tomba aux mains des Ottomans. Bien que Ḥaydar Čelebî et İbn İyâs — dont le témoignage serait essentiel pour établir la chronologie des faits — n'en disent rien, on sait qu'un raid mamlouk contre le camp de Selîm dut avoir lieu vers cette date, en tout cas avant l'entrée solennelle du sultan au Caire, le 15 février.

Le mamlouk en question déclarait appartenir à un certain 'Allân, qui doit être 'Allân Karağa. On sait que cet émir de quarante avait été nommé préfet du Caire en novembre 1501, puis second secrétaire du sultan en avril 1505. Kânşawh Ğûrî le chargea de diverses missions importantes : une ambassade auprès de Bâyezîd II en 1509-1510 (dont le succès lui valut d'être nommé chef de mille), le commandement de la caravane du *maḥmal* en 1515. Il prit part à la bataille de Marğ Dâbiğ et ce fut par une lettre détaillée qu'il adressa à Ṭûmânây que les Cairotes reçurent la confirmation du désastre. De retour en Egypte en octobre, il fut nommé secrétaire d'Etat à l'avènement de Ṭûmânây⁽¹⁾. Puisque l'occasion nous en est ici incidemment offerte, nous allons présenter la fin de sa carrière à travers le récit d'un chroniqueur de l'Egypte ottomane, Süheyîf⁽²⁾, traducteur d'İbn Zunbul, que traduisit à son tour — de manière plus savoureuse que précise — un « jeune de langue » du temps de Louis XV⁽³⁾. Il nous a semblé intéressant et curieux de donner face à face ces versions turque et française, d'un style également exquis⁽⁴⁾. L'action commence sur le champ de bataille de Ridâniyya, le 22 janvier 1517. Les numéros de pages et de folios sont indiqués en gras et entre parenthèses.

(1) İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 19, 29, 75, 148, 153, 156, 178, 414, 444; II, pp. 43, 64, 81, 100.

(2) *Tâ'riḥü-l-Miṣr-i-l-ḳadîm li-Süheyîf Efendî*, édition İbrâhîm Müteferriḳa, Istanbul, 1^{er} zû-l-ḥiğğa 1142 / 18 mai 1730, II, ff. 22v-24v. Sur İbn Zunbul-Süheyîf et leurs œuvres, voir Franz Babinger, *Die Geschichtsschreiber der Osmanen und ihre Werke*, Leipzig 1927, pp. 56-58 et 162.

(3) Bibliothèque Nationale, Paris, ms. Supplément turc 839 : *Histoire de la conquête d'Égypte par Sultan Selim fils de Sultan Baizid 2^e, imprimée à Constantinople et traduite par les soins et sous la direction du R.P. Romain de Paris Conseiller des missions de Grèce et préfet des jeunes de langues*

par le Sieur Avenel de Beauville, pp. 160-166. On remarque en haut du recto de la page de garde la mention manuscrite : *J'ay lu par ordre de Monseigneur le Comte de Maurepas la seconde partie de l'histoire generale d'Égypte et sa traduction que j'ay trouvée exacte et conforme à l'original turc. fait à Paris le 29 novembre. 1734. Petis de la Croix.*

(4) Nous aurions pu aller jusqu'à tenter la triple juxtaposition des passages correspondants de ces deux textes et de celui d'İbn Zunbul. Nous nous réservons ce plaisir rare pour une autre occasion.

°Allân ođlı dađı sađ c nibinden Ramaz n-z de Mađm d Bege ki Ađana h kimi idi mızr kım zar  (23r)  d b (...)

bu  c nefer dil ver n-ı ęev enp   bu meyd n-ı g r d rdan ger  ę nibe d n b giderken °All n ođlınu  sađ ayađına bir findık gel b ayađın kırub atınu  ęarnına ge  b altından at d   b mezb ra bir at dađı  ring  bu iki dil ver yem n ve Őim lde °All n ođlını h m yet  d b (...)

T m nb y yanında g rdi-ki °All n ođlınu  h li zahmından m kedder mezb rı d nd rdi ol dađı at baŐın Beni V 'il ęanđarasına tođrı d nd r b (...)

Em r °All n dađı yalnız Nile v Őil olub Nilden ęarŐu Men fiyye berriyyesine ge  b Bađd d ođlı Em r Hus m -dd n fel hasına varduđda mezb r Em r °All nı ęarŐulayub aŐsen-i m l k t

Le fils d'Alan qui estoit   droite per a de son javelot le fils de Ramazan nomm  Mahmoud Be  qui  toit gouverneur d'Etn ⁽¹⁾ (...)

(161) (...) dans le temps que ces trois heros couverts de cuirasses se retiroient du cost  de leur arm e, un coup de fauconneau emporta la jambe du fils d'Alan et per a le ventre de son cheval qui tomba sur luy, on luy amena aussitost un autre cheval et Domanbaj et Kertebaj Vali luy donnerent   droite et   gauche du secours⁽²⁾ (...)

(...) Domanbaj voyant que la blessure de Allan estoit dangereuse le fit retirer : ce brave homme prit son chemin du cost  du pont de Beni Vail⁽³⁾ (...)

(163) (...) pour Emir Allan estant arriv  seul sur le bord du Nil il passa   un endroit nomm  Menoufiy ⁽⁴⁾ qui estoit   l'autre rive du fleuve ensuite il alla   une maison du fils de Baghdad

(1) Ramaz n ođlı Mađm d Beg, bey h r ditaire d'Adana (Etn !), pass  ouvertement dans le camp de Sel m peu avant la bataille de Marđ D biđ et nomm  gouverneur ottoman de sa propre principaut . Pour une bonne compr hension de ce passage, il n'est pas inutile de r f rer   J. de Hammer, *op. cit.*, pp. 305-306 : *L'action  tait   peine engag e qu'un corps de cavaliers tout cuirass s d'acier se d tacha de l'aile gauche des Mamlouks, et marcha droit aux  tendards de S lim. C' tait l' lite de la cavalerie  gyptienne sous les ordres de Touman-ba  en personne et de ses meilleurs g n raux, Alanba  et Kourtba . Ils s' taient jur  tous trois de prendre le sultan mort ou vif; ils tinrent parole, si ce n'est qu'ils se tromp rent de personne, en prenant le grand-vizir pour S lim. Sinan-Pascha  tait plac  entre Mahmoudbeg Ramazanoghli et Ali-le-Ghaznedar; Touman-ba  s' tant r serv  le sultan alla droit au grand-vizir; Alanba  devait attaquer Mahmoudbeg, et Kourtba , Ali. Les trois princes  gyptiens se jet rent dans les rangs ottomans avec une telle imp tuo-sit  qu'ils perc rent tous trois leurs adversaires de leurs lances.*

(2) Nous aurions aujourd'hui tendance   estimer que la traduction ne suit pas la lettre du texte avec la fid lit  souhaitable. On peut contester l'expression « coup de fauconneau ». En effet, *findık* d signe un projectile de plus faible calibre, comme une balle d'arquebuse.

(3) Du nom de la tribu des Ban  W 'il, b douins particuli rement r tifs devant l'autorit  des sultans du Caire, cf. Ibn  y s, *op. cit.*, I, pp. 42, 112, et II, p. 91. En fait, le r cit de S heyl  escamote un  pisode notable des aventures de °All n apr s Rid niyya : malgr  sa blessure, il aurait particip  personnellement aux combats qui inaugurer nt la bataille du Caire, le 28 janvier, cf. Ibn  y s, *op. cit.*, II, p. 147.

(4) Dans la partie orientale du Delta, entre le Caire et la Buđayra. Le texte dit plus pr cis ment « dans le d sert (berriyye) de Men fiyye ».

ile istikbâl édüb evine kondurub bir müğebbir getürdüb yarasına tîmâr édüb iki gün anda mihmân olub lâkin mezbûr zâ'idü-l-vaşf dilâver olmağın mezbûrdan hisâb hisâblarlardı emîr-i mezbûr daği anlardan şûret-i ğadı müşâhede édüb tebdil-i mekân içün andan ayrılıb tîğ ve sinânın alub lisân-ı faşîhü-l-beyân ile Emîr Husâmu-ddîne bre ğaddâr hâ'inler bizden soñra göresiz ki başlarıñuza ne belâlar žuhûr eyle deyüb atınıñ başın çevirdi ve bir ğânibe geldi çekildi

her tarafda 'arabândan bir tâ'îfeye (24v) duş olduċça Emîr 'Allân olduċm i'lân éderdi bir kimesne öñine gelmege kâdir degüldi huşûş^{em} zağm-ı toğ ve tûfeng ğânına kâr édüb Ğîze berriyyesine geçüb Şa'îd tarafına revâne oldi

ve Behesnâviyye iklîmine tâbi^e Nevber nâm mahalle vâşıl olduċda atından inüb kıbleye qarşu arķası üzerine uzanub rahmet-i Hüdâya vâşıl oldi ol qarîyye ehâlsî mezbûri ğasl édüb

nommé *Hussameddin* ⁽¹⁾ qui alla au devant de luy et le recût avec toutes sortes d'honneurs il le logea dans sa maison et il fit venir un chirurgien ⁽²⁾ pour le penser; *Alan* y demeura pendant deux jours; mais comme c'estoit un seigneur fort vaillant *Hussameddin* le craignoit et cherchoit l'occasion de le faire perir ⁽³⁾ *Alan* s'estant appercû de sa perfidie sella son cheval prit son sabre et parla en ces termes à *Husameddin* apres que nous serons morts, luy dit-il, perfide que vous estes, vous verrés de quels maux vous serez accablé et aussitost detournant son cheval il prit son chemin vers un autre endroit.

et il disoit à tous les *Arabes* qu'il rencontroit qu'il estoit *Emir Allan* et personne n'avoit le courage (165) de venir à sa rencontre. La blessure qu'il avoit reçue au pied d'un coup de fauconneau et celles qu'il avoit reçues des coups de fusil le tourmentoient beaucoup; il continua cependant de marcher et passa par un endroit nommé *Djizé*, de la il se rendit à *Seid*

ensuite à un pays nommé *Behnesaviyé* ⁽⁴⁾ et estant arrivé dans un endroit de ce pays nommé *Tâbé Nevbe* ⁽⁵⁾ il descendit de son cheval et s'estant couché le dos tourné du costé

(1) Husâmu-ddîn ibn Baĝdâd, cheik de la tribu du même nom, établie dans la Ğarbiyya. Il fit montre d'un égal dévouement envers les sultans mamlouks, puis les autorités ottomanes dès que le succès de Selîm sembla assuré. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 179, 232, 239; II, pp. 416, 418; A.N. Poliak, *op. cit.*, p. 11.

(2) *Müğebbir*, « celui qui réduit les fractures ».

(3) Nous comprenons plutôt : « Comme le susdit étoit un preux [d'une valeur] dépassant toute description, il faisait à son sujet calculs et spéculations » (pour le livrer aux Ottomans en échange d'une rançon substantielle).

(4) *Bahnâsawiyya*, l'antique Oxyrrinkhos, est aujourd'hui une modeste bourgade située à environ 180 kilomètres au sud du Caire, sur la rive gauche du Baħr Yûsuf. Elle constituait, à l'époque qui nous intéresse, le centre d'une province située entre celles de Ğîza au nord et d'Atfîyya au sud.

(5) *Sic!* Le « jeune de langue » a pris *tâbi'*, « dépendant de », pour une partie du toponyme. Celui-ci se lit, dans l'édition ottomane, *Nevber* ou *Nûbar*. Nous n'avons pu le localiser.

namâzını kılduğdan soñra bir zaviyede defn eylediler rahmat¹-İllâh¹ 'alayh¹

du Sud, il rendit l'ame. Les habitans de l'endroit l'ayant lavé et prié (166) Dieu pour luy, ils l'enterrèrent avec toute la décence⁽¹⁾ qu'ils purent; que Dieu en ait miséricorde⁽²⁾.

E. 6587/3

1. *kažiyye ol-dur ki dutılan Cerkez şoruluğak seni kim gönderdi ve ne maşlahata geldüñ*
2. *deyiğek aytdı-ki Tümen Beg şınub 'Arab ortasına gireliden berü köyden köye gezüb ač*
3. *čıplak kimümüz atlu ve kimümüz yayan gëge şovuklarından 'âğız ve hâlümüz beğâyet mükedder-dür zellil*
4. *olduğı eğilden her birimiz bir tarafa tağulmak kaşad édiğek biz dañi devletlü hüdâvendigâr*
5. *gemilerin görigek kaçub gemiye girdüm dedi Kôr Şâdî ve sâ'ir Čerkezler devletlü hüdâvendigârüñ gemilerin*
6. *görügek fikirleri ve tedbirleri ne-idi deniliğek aytdı-ki Nil kenârına gelüb birer*
7. *oğ atub çağırışmağdan ğayrı ne çâreleri var-dur dedi ve Tümen Beg*
8. *ve sâ'irleri 'Arab ğem' etmekden murâdları bu-dur ki Nilden gemi yürütmeyüb ve azuk*
9. *indirtmeyüb ve Nilüñ öte geçesine 'askerden kimisine geçürtmeyüb azukdan buñaldahım*
10. *deyü söylerlerdi ve ben 'Allânüñ kuli idüm uyluğına tûfeng doğunub uyluğı*
11. *şınmış idi ol zamândan berü bu hâlile aşağa yukaru gertürdük sekiz*
12. *gün-dür ki oldı ve 'Arab şeyhlerinden kim var-dur deyiğek Fezâre ve Muñârîb*
13. *ve Muñâtîl nâm şeyhler var-dur tahmîn^{en} iki biñ ve iki biñden ziyâdege 'Arab var*
14. *ola dedi ve bundan soñra niğedürlü 'örf olundu bundan ğayrı ğevâb*
15. *vermedi*

فضیه اولدورکه دونلان چرکن سورولیاقتی کیم کوندیدی ونه مصیله کلک
دیجنا ایذکه نوبک صنوبر عرب اولسنه کیرلدن بروکیدن کویه کوریاچ
چیلوق کیریز اولوب کویوما ن کیجه صوتلردن عاجز وعلما نیابت کلدی لیل
اولدوغی اولدن هر برین بر طرفی اعلی تصدا دیجلیت بردی دولتورلار
کیرلر کی بیجلیت قوب کیم کوردم ددی وسایر چرکلر اولتورلار و نکا کیرلر
کوبچک کورلی و تدبیرلی نه بیدی دیجلیت ابدکه نیل کاور کلوب بر
اوقاق قبا چاغرتشدن عیری نه چان لری واردردی و نین بلیت
وسایرلی عربچ اتکدن مراددی بودرکه نیلدن کچی بوریا سب ازن
اندغایب و نیلک و تمکلسنه عسکر دن کسنه کور تا یسار و قدن کور
دیر سولوردی و برعلانک قرلی ایدم اولوغنه نولک دولتورلار
صنوق ایدی اول زماندن برورباله اشفا یوقار و کور و کور و کور
کوندی کما اولدی و عرب شیخلردن کیم واردردی بچک قازار و حجاب
و مشاقل نام شیخلر واردردی حینا آتی بک و کیکدن زیا دهه عرب وار
اولا ددی و بندن صکی بجه دولوغ اولدی بوندن غیره حجاب
وردی

(1) Le texte dit « dans une zâviyye », sans faire autrement mention de décence.

(2) Ibn İyâs, *op. cit.*, II, p. 161 : C'est pendant ce mois (mi-şafar 923 / début de mars 1517) qu'on apprit le décès du secrétaire d'Etat Allân-Qaradjâ, mort en Haute Egypte et inhumé dans un village de la région. Les officiers avaient assisté aux funé-

railles, présidées par le sultan Tûmânây. L'émir Allân avait été blessé à la bataille de Raidâniya : il ne s'était pas remis de ses blessures et était allé mourir au loin. C'était l'un des officiers les plus courageux et les plus entreprenants, mais Dieu resta le Maître de son sort.

Le cas est ce qui [suit].

Lorsque le Circassien capturé a été interrogé et qu'on lui a demandé : « Qui t'a envoyé et pourquoi es-tu venu? », il a dit : « Depuis que Tümen Beg a été vaincu et qu'il est passé au milieu des Arabes nomades, nous sommes allés de village en village, affamés et dénudés, certains à cheval et d'autres à pied, démunis contre les froideurs de la nuit. Notre situation était extrêmement malheureuse. Lorsque, du fait de cet abaissement, nous nous sommes proposés de nous disperser chacun dans une direction et lorsque nous avons vu les bateaux du Souverain fortuné, je suis monté sur le bateau ».

Quand on a dit : « Lorsque Kôr Šâdî ⁽¹⁾ et les autres Circassiens ont vu les bateaux du Souverain fortuné, qu'ont-ils pensé et quelles mesures ont-ils prises? », il a dit : « Que peuvent-ils faire d'autre que venir sur le bord du Nil, tirer chacun une flèche et faire du vacarme? Quant à Tümen Beg et aux autres, ce qu'ils souhaitaient en rassemblant des Arabes nomades était d'empêcher les bateaux de circuler sur le Nil, les vivres d'aller vers l'aval, de ne laisser aucun soldat passer sur l'autre rive du Nil et de provoquer une pénurie de vivres ⁽²⁾. Moi, j'étais l'esclave de 'Allân. Il avait été atteint à la cuisse par un coup d'arquebuse et sa cuisse était brisée. Depuis ce moment, on l'avait tenu à peu près allongé. Cela faisait huit jours qu'il en allait ainsi ».

Quand on a dit : « Qui y a-t-il parmi les cheiks des Arabes nomades? », il a dit : « Il y a les cheiks des nommés Fezâre ⁽³⁾, Muḥârib et Muḥâtil. Il peut y avoir approximativement deux mille Arabes ou un peu plus ⁽⁴⁾ ».

Après cela, il a subi toutes sortes d'interrogatoires, mais il n'a rien dit d'autre.

* * *

Le document E. 4800 contient le récit des aventures peu banales du mamlouk Hüdâ Muştafa narrées par lui-même. Malgré le caractère quelque peu décousu du discours,

⁽¹⁾ Il s'agit de l'émir de dix Šâdî le Borgne (*a'war*, soit, en turc, *kôr*). On le voit, à la veille de la bataille de Ridâniyya, envoyé par Tûmânây auprès des troupes supplétives maghrébines pour les exhorter — sans succès — à prendre les armes contre les Ottomans. A la fin de la bataille du Caire, il fut l'un des derniers fidèles du sultan mamlouk et quitta la ville à ses côtés. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 130, 149. Il prit part à tous les derniers combats livrés par Tûmânây et, capturé, fut mis à mort peu après ce dernier. Cf. J. de Hammer, *op. cit.*, pp. 312, 321. Ḥaydar Čelebî, *op. cit.*, p. 489, place cette capture le 24 *rabî'u-l-awwal* 923 / 17 avril 1517.

⁽²⁾ İbn İyâs confirme à deux reprises (début de la seconde quinzaine de février et mi-mars) que

Tûmânây s'efforçait effectivement de bloquer le ravitaillement du Caire en empêchant la circulation sur le Nil et qu'il s'ensuivit une très sensible pénurie de vivres. Voir *op. cit.*, pp. 155-156, 162. Le raid mamlouk dont il est question ici doit être celui dont parlent J. de Hammer, *op. cit.*, p. 311; Selâhattin Tansel, *Yavuz Sultan Selim*, Ankara-Istanbul 1969, pp. 178-179. Ḥaydar Čelebî et İbn İyâs n'en disent rien, mais il semble antérieur à la mi-février. On peut admettre que, capturé à la fin de la bataille du Caire ou peu après, le mamlouk ne fut interrogé que quelques jours plus tard.

⁽³⁾ Voir l'article « Fazâra » dans *EI*², et Kaḥḥâla, *op. cit.*, III, pp. 918-920.

⁽⁴⁾ Cf. J. de Hammer, *op. et loc. cit.*

on verra que la bonne foi de ce dernier n'est guère contestable, tant apparaîtrait infinie la candeur de ce *fadâ'i* qui espérait devenir un jour sultan au Caire. D'après les événements relatés, il semble que sa capture doive se placer peu après celle du mamlouk de 'Allân dont on vient d'examiner le témoignage.

E. 4800

1. *Hüdâ Muştâfânun ikrârı bu-dur ki evvelden Mıŝırda ikinđi (...?) kılı idüm*
2. *Sulţân Korkut Mıŝra geldüđi vađtda Sulţân Korkud dönüb Rûma gitdüđinde*
3. *kaçub Rûma bile gitdüm andan Kiliye varub Kili ağasınıñ yanına vardum devletlü hüdâvendigâra*
4. *anda kılı olub bile geldüm ve Diyâr-Bekre asker gönderildüđinde azablar ağası Mehmed Çelebi ile*
5. *bile gitdüm Kara Han ğenginde sanğağ dađi getürdüm Diyâr-[Bekir] beglerbegisiyle Haleb ğenginde*
6. *bile idüm dönüb giderken Ğarafe nâm mevzi'de ŝuhbat ederken Diyâr Bekir beglerbegisiniñ*
7. *kađuđı baŝısı gelüb ŝuhbatumuz baŝdı ben dađi oğla vurub öldürdüm andan ŝoıra*
8. *kaçub Ğazzânuñ altı yanında bir arab gemisine girüb Dimyâta çıkdum girdüđüm gemi dađi*
9. *İskenderiyye nâ'ibiniñ gemisi idi ol yerde piring getürüb renğberlik ederdi*
10. *andan Mıŝra eski efendim yanına geldüm Tümen Beg ŝehir kurbında ğeng olub ŝınduđında*
11. *đerü gelüb ŝehre girdüđinde bile idüm tekrâr sınıb gitdüđinde ben dađi kaçub Bahriyyeye*
12. *gitdüm beŝ altı yüz miğdârı ğündi bile kaçmış idük arab kimini ŝoyub ve kimini kırub*
13. *ŝuya atdı yüz miğdârı adem anğağ kırtuldı Kôr Ŝâdi dađi bizümle kaçmış idi*
14. *elli altmış kiŝi-ile Bahriyyeden geçüb Tümen Bege koŝdı ve Bahriyyeniñ kâŝifi Ölmez dađi bile*
15. *idi ve asker kendinde Kaytı Reğeb ile buluşdum Özbek oğlı Yahyâ ve Çânım ki kırık erlik*
16. *beg-dür bunlar ve ba'zî dađi kırık erlik elli kul olduk ničeki kaŝd etdük ki gelüb Tümen Bege*
17. *koŝavuz Azzâlî arabı mâni' olub geçit vermezdi Tümen bu yana geliğek asker-i arabî bizi*
18. *geçürüb Tümen Bege koŝdurdı ol arablar-dur ki etmekçi baŝımı öldürdiler bu arablar olmasa Tümen Beg*
19. *çokdan ele gelürdi Tümen ŝimdi Güveylâ arablarına kaçdı ŝöyle-ki devletlü hüdâvendigârdan*
20. *anlara bir hüküm varsa dutub ele getirürlerdi asker zaĥmet çekmesün tâğil analara bir işâret*
21. *eylesün her kanda ise bulurlar Tümen Beg bu tarafa geldüđine sebeb bu-idi asker arablarına i'timâd*
22. *ederdi ve Mıŝırda olan maĥbûs beglerden haber gelürdi geliver yaĥîn gelün ŝehir halkı bizümle-dür*
23. *ve etrafda olan ba'z-ı arablar bizümle-dür Tümen Beg gelmesine sebeb bu-idi ve devletlü hüdâvendigâr*
24. *bu tarafa geçiğek Kôr Ŝâdi Tûradan yaĥarlağağ Mıŝır ğânibine geçdi yüz yigirmi kul ile ve Tümen Beg*

25. *buraya geldiğinde asker-i arabı yüz kul gége ile öte yakaya geçürdi ki Baqqâr oğullarından*
 26. *ikisi aşî-dur Mısır gâhibinde varub geng edeler deyü ve Tümen Beg bu köpri üzerinde geldiğinde*
 27. *danişik eyledi niçe edelüm deyü beni ortaya getürdiler gel seni hüdâvendigâra gönderelüm hâşâ*
 28. *devletlü hüdâvendigârı ok-ile vur beni anuñ için bunda kodular iki yoltaş dañi koşdılarđı*
 29. *yoltaşlarımı öldürmişler başlarını bunda gördüm biz dañi Nilüñ kenârında kaftânımı kılığum*
 30. *oğumı yayumı balçık içinde gizledüm bunda asker içinde gezem hûnkâr kuliyum deyü am[mâ]*
 31. *dañi fırsat bulıgâk yarağumı alub ısmarladuqları maşlahatı görem Tümen Beg beni oğlum*
ol dedi N[il]
 32. *kenârında ne-kaçar kendler varsa saña mülklüğe vereyim dedi ol iki yoltaşum çerkez aşlı idi*
 33. *ammâ şarkda beslenmişlerdi ve bundan evvel ulu mîr-añôr ve ulu hâğib ki Mışırdı mañbûslar*
i[di]
 34. *anlar dañi iki fedâ'l çıkarub tûfekler ile göndermiş idi anları dañi devletlü hüdâvendigâr*
 35. *boynın vurmuş deyü işitdük ve Haneş oğlından bir adem geldi işte baña sangâk ve hul°at v[érildi]*
 36. *bu sangâğı ben ne-eylerem devletlü hüdâvendigârıñ hükmi yavuz-dur fâkat getüremezüz deyü*
dünedek
 37. *yanında ademisi bile idi ve Tümen Beg baña aytdı-ki işte ben Mağrib gâhibine giderüm sen*
dañi (. . .)
 38. *bilürseñ baña haber getüresin dedi ve bundan evvel devletlü hüdâvendigâr Remleye geldiğinde*
be[ni]
 39. *Tümen Beg gâsûslığa gönderdi ben dañi askerüñ içine girüb hurmâ şaturdum geldüm haber*
verdüm]
 40. *hüdâvendigârıñ askeri za°if-dür ve hüdâvendigâr Katiyyeye geldiğinde gerü gönderdiler*
orduya gir[üb]
 41. *peynir şatdum gerü devletlü hüdâvendigârıñ askeri za°if idügin haber verdüm siz gelmeñ*
anlar siz[e]
 42. *gelür zañmet çekmeñ eger men mâni° olmasam anlar sizüñ üzerüñüze gelürdi dedi devletlü*
hüdâ[vendigâra]
 43. *gütüğüümüz maşlahatı bitüresin ya başarmasın geliğek seni Kızıl-Başa göndereyim geldükden*
şoñra se[ni]
 44. *biñ başı edeyim andan divîdârlık vereyim belki şoñra sulţân olasın hep gümlümüz kıldan*
 45. *sulţân olmuşuz dedi Kızıl-Başa haberi bu-idi-ki biz tâğ giyüb size tâbi°üz hem-ên*
 46. *siz Rûma yürüñ biz bu tarafda şunda bunda eglürüz*

Déposition de Hüdâ Muştafa.

J'étais l'esclave du deuxième . . . ⁽¹⁾ au Caire. Quand Sulţân Korkut vint au Caire et s'en retourna, je m'évadai lorsqu'il partit pour le pays de Rûm et j'allai avec lui ⁽²⁾. De là,

⁽¹⁾ Nous n'avons pu identifier cette fonction : *dastî, dastiyya?*

⁽²⁾ Fils aîné et héritier présomptif de Bâyezîd II,

le *şehzâde* Korkut était dans les plus mauvais termes avec le grand-vizir Hâdım °Alî Paşa, qui favorisait les visées de son frère puîné Añmed

j'allai à Kilia et me rendis auprès de l'agha de Kilia. Là, je devins l'esclave du Souverain fortuné et vins avec lui ⁽¹⁾. Lorsque des troupes furent envoyées dans le Diyâr-Bekir, j'allai avec Mehmed Çelebi, agha des 'azab ⁽²⁾. Lors de la bataille contre Kara Han, je rapportai un étendard ⁽³⁾. Lors de la guerre d'Alep j'étais, avec le berlerbey du Diyâr[-Bekir] ⁽⁴⁾.

sur le trône ottoman. Inquiet pour sa vie, il passa soudainement en Egypte, arguant de son désir d'accomplir le pèlerinage. Kânşawh Ğûrî ne lui permit pas d'aller jusqu'au Hedjaz, mais, de mai 1509 à juillet 1510, lui assura en Egypte un séjour fastueux. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 148 sqq, 180; J. de Hammer, *op. cit.*, pp. 95-96. Peut-être Hüdâ Muştafâ était-il l'un des « neuf jeunes garçons d'une rare beauté » qui, d'après ce dernier, faisaient partie des cadeaux de bienvenue du sultan mamlouk.

⁽¹⁾ Kilia, sur la rive gauche du bras septentrional du delta du Danube, fut pris par Selîm en mai 1511 lorsque, venant de Crimée, il marcha sur la Thrace pour faire valoir ses prétentions à la succession de Bâyezid II. Cf. Nicoară Beldiceanu, Jean-Louis Bacqué-Grammont, Matei Cazacu, « Recherches sur les Ottomans et la Moldavie ponto-danubienne entre 1484 et 1520 », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies*, XLV/1, 1982, p. 54. Nous ignorons s'il conserva la place après sa défaite devant son père à Uğraşköy, le 3 août 1511. Il dut la récupérer de toute manière dans les premiers mois de 1512, dès avant son avènement le 24 avril. Cf. Selâhattin Tansel, *Sultan II. Bâyezit'in siyasi hayatı*, Istanbul 1966, pp. 275, 295 sqq. Nous ne nous hasarderons pas à formuler des hypothèses pour reconstituer la biographie de Hüdâ Muştafâ au milieu de ces événements. Mais on comprend mal pourquoi, venant d'Egypte, il alla aussitôt sur les marches septentrionales de l'Empire ottoman, et à quel titre il servit sous les ordres de l'agha de Kilia, puis du prétendant Selîm.

⁽²⁾ La forme de ce nom nous semble suspecte, un agha des 'azab portant habituellement le titre

d'agha, plutôt que celui de çelebi, alors réservé aux fonctionnaires de quelque importance à la chancellerie ou dans l'administration financière. Ceci étant dit, nous ignorons qui était l'agha des 'azab à la date dont il est précisément question ici, en 1515-1516. Mais nous voyons un « ancien agha des 'azab d'Anatolie, Mehmed, fils du beg de Hişâr », cité peu après par le document D. 9255 des archives de Topkapı, cf. notre article, « Un registre d'emprunts de l'armée ottomane en décembre 1516 », *Annales Islamologiques*, XVIII, 1982, p. 190. On admettrait plus difficilement que Hüdâ Muştafâ commette une erreur sur le corps de troupes auquel il appartenait et veuille parler ici de Mehmed Ağa, agha des 'ulûfeği, qui faisait partie de l'avant-garde ottomane commandée par Çerkes Hüseyin Beg, bey du sandjak de Harput. Ce corps de troupes et ses chefs furent, comme on le sait, défaits et tués pour la plupart par l'armée de Karâ Hân Ostâğeli, *baglarbagı* titulaire du Diyâr-Bekir safavide. Voir Sa'dü-ddîn, *op. cit.*, pp. 313-316; Haydar Çelebi, *op. cit.*, p. 476 (à la date du 22 *rabî'u-l-awwal* 922 / 25 avril 1516, où la nouvelle en fut connue); J. de Hammer, *op. cit.*, p. 238.

⁽³⁾ Il s'agit de la bataille d'Eski Koç Hişâr, aujourd'hui Kızıltepe, à faible distance au sud-ouest de Mârdîn. En mai 1516, Bıyıklı Mehmed Paşa, beylerbey ottoman du Diyâr-Bekir, y écrasa Karâ Hân. Cette victoire assura la mainmise définitive de la Porte sur la majeure partie de l'Anatolie orientale.

⁽⁴⁾ A la tête des troupes du Diyâr-Bekir, Bıyıklı Mehmed Paşa rejoignit l'armée de Selîm à Malâ-tiyya, le 4 *rağab* 922 / 3 août 1516. Il combattit dans l'aile gauche à Marğ Dabiğ, le 24 août,

Quand on fit demi-tour et partit, alors que nous étions en train de converser à l'endroit appelé Ğarafe ⁽¹⁾, le *kapuđı başı* du beylerbey arriva et interrompit notre conversation. Pour ma part, je l'atteignis d'une flèche et le tuai. Après cela, je m'enfuis. Au-dessous du pays de Gaza, je montai à bord d'un bateau arabe et débarquai à Damiette. Le bateau sur lequel j'avais embarqué appartenait au *nâ'ib* d'Alexandrie ⁽²⁾, apportait du riz en ce lieu et faisait du commerce de gros ⁽³⁾. De là, je vins au Caire auprès de mon ancien maître ⁽⁴⁾.

Quand Tümen Beg livra bataille et fut vaincu près de la ville ⁽⁵⁾, je me trouvais avec lui lorsqu'il revint et entra dans la ville. Lorsqu'il fut de nouveau vaincu et qu'il partit ⁽⁶⁾, je m'enfuis, moi aussi, et allai dans la Bađriyye ⁽⁷⁾. Nous étions cinq ou six cents soldats qui nous étions enfuis ensemble. Les Arabes nomades détrossèrent les uns, massacrèrent les autres et les jetèrent à l'eau. Cent hommes seulement en réchappèrent. Kôr Šadı ⁽⁸⁾ s'était enfui avec nous, lui aussi. Avec cinquante ou soixante hommes, il traversa la Bađriyye et rejoignit Tümen Beg. Ölmez, *kâşif* de la Bađriyye ⁽⁹⁾, se trouvait aussi avec lui. Dans le village des soldats ⁽¹⁰⁾, je rencontrai Kaytî Ređeb ⁽¹¹⁾. Avec Özbek ođlı, Yađyâ et Ğânım ⁽¹²⁾, qui sont des émirs de quarante, et certains autres, nous étions quarante ou cinquante esclaves ⁽¹³⁾. Nous fîmes ainsi le projet d'aller rejoindre Tümen Beg. Les Arabes 'Azzâlî ⁽¹⁴⁾ nous en empêchèrent et ne nous laissèrent pas le passage. Lorsque Tümen vint de ce côté, les troupes arabes ne nous laissèrent pas passer et rejoindre Tümen Beg. Ce sont ces Arabes

suivit Selîm jusqu'à Alep et, quelques jours plus tard, reçut l'ordre de retourner dans sa province pour en finir avec la résistance de la garnison de Mârdîn, dernière poche de résistance safavide dans cette région. Cf. Ğaydar Ćelebî, *op. cit.*, pp. 478, 479; Sa'dü-ddîn, *op. cit.*, pp. 333, 339.

⁽¹⁾ Ou 'Azafe. Nous n'avons pu localiser ce toponyme, qu'il convient, à notre avis, de situer non loin d'Alep, sur la route allant vers Munbiđ et Ğerâblûs, par exemple.

⁽²⁾ Au début de 1516, le gouverneur d'Alexandrie était Ğudâbirdî Aşrafî. Il demeura en fonctions jusqu'à l'avènement de Tûmânây qui, le 20 *ramađân* 922 / 25 octobre 1516, le fit commandant de mille et le remplaça à Alexandrie par Tanam Muđûlbây Sâđî, cf. İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 101, 112.

⁽³⁾ *Renđberlik*.

⁽⁴⁾ *Efendim*.

⁽⁵⁾ A la bataille de Ridâniyya, le 22 janvier 1517.

⁽⁶⁾ Le 30 janvier, à l'issue de la bataille du Caire.

⁽⁷⁾ La Bađriyya, delta du Nil, ne constituait pas une unité administrative. Nous verrons plus loin

ce à quoi Ğudâ Muştafa doit faire ici allusion.

⁽⁸⁾ Cf. *supra*, p. 133, note 1.

⁽⁹⁾ Nous avons vu plus haut, p. 126 et note 1, cet Ūlmâs attesté comme gouverneur de la Ğarbiyya, qui se trouve dans la région du delta. Mieux vaut ne pas chercher plus loin la cause de la confusion de Ğudâ Muştafa, peut-être peu soucieux de précision à propos du découpage administratif de l'Égypte.

⁽¹⁰⁾ *'Asker kendi*.

⁽¹¹⁾ Ou Ğâyt Rađabî, maréchal à la fin du règne de Ğânşawh Ğûrî et sous Tûmânây. Cf. İbn İyâs, *op. cit.*, pp. 90, 120.

⁽¹²⁾ Nous n'avons pu trouver aucune attestation au sujet de ces personnages.

⁽¹³⁾ *Ķul* est évidemment employé ici dans le sens de « mamlouk ». Répugnant à traduire en français un terme turc par un autre d'origine arabe, nous avons jusqu'ici rendu *Ķul* par « esclave » et ferons de même dans la suite.

⁽¹⁴⁾ *Ķađhâla*, *op. cit.*, II, p. 777 : tribu bédouine établie dans la province de Ğîza.

qui ont tué l'*etmekçi başı* ⁽¹⁾. S'il n'y avait pas eu ces Arabes, Tümen Beg aurait été capturé depuis longtemps. A présent, Tümen s'est enfui chez les Arabes *Ğüveylâ* ⁽²⁾, de telle sorte que, si un ordre avait été envoyé à ceux-ci de la part du Souverain fortuné, ils se seraient saisis de lui et l'auraient amené. Puisse-t-on leur adresser de toute urgence un signe, afin que les troupes n'aient pas trop de peines à endurer. Où que [Tümen Beg] soit, [les Arabes *Ğüveylâ*] le trouveront.

La raison pour laquelle Tümen Beg est venu de ce côté-ci est qu'il faisait confiance à ses troupes arabes nomades. Des nouvelles lui parvenaient de la part des beys emprisonnés au Caire, [disant] : « Viens vite, viens sûrement, la population de la ville est avec nous et certains Arabes nomades des alentours sont avec nous ». Telle est la raison pour laquelle Tümen Beg est venu ⁽³⁾.

Lorsque le Souverain fortuné est passé de ce côté-ci, *Kôr Şâdî* est passé du côté par lequel on peut s'approcher du Caire, via *Ṭûra* ⁽⁴⁾, avec vingt ou trente esclaves. Lorsque Tümen Beg est venu ici, il a fait passer de nuit sur l'autre rive les troupes arabes avec cent esclaves, en leur disant que deux des *Bağğâr oğulları* ⁽⁵⁾ étaient en rébellion et qu'il fallait aller du côté du Caire pour les combattre. Lorsque Tümen Beg arriva sur ce pont, il tint conseil. Ils dirent : « Qu'allons-nous faire ? » et me firent quérir. [Ils dirent] : « Viens, nous allons t'envoyer auprès du Souverain. Au moins — ce qu'à Dieu ne plaise! ⁽⁶⁾ — puisses-tu atteindre d'une flèche le Souverain fortuné ». C'est la raison pour laquelle on m'a laissé ici. On m'a aussi adjoint deux compagnons. Mes compagnons ont été tués. J'ai vu leurs têtes ici. Quant à moi, j'ai dissimulé dans une glaisière, au bord du Nil, mon caftan, mon sabre, mes flèches et mon arc, et [me proposais d']aller parmi les troupes en me prétendant esclave du Souverain, mais, dès que j'en aurais eu l'occasion, de reprendre mes armes et de veiller à faire ce qui m'avait été commandé.

Tümen Beg m'avait dit : « Sois mon fils. Quel que soit le nombre des villages au bord du Nil, je t'en conférerai la possession ».

⁽¹⁾ Nous n'avons pu identifier ce chef de la boulangerie de la Maison de Selîm, peut-être l'une des nombreuses victimes ottomanes des raids de bédouins dont İbn İyâs se fait fréquemment l'écho à cette époque.

⁽²⁾ Tribu bédouine établie dans la Buḥayra, cf. İbn İyâs, *op. cit.*, I, pp. 329-330.

⁽³⁾ Il s'agit de la troisième offensive de Ṭûmân-bây contre les Ottomans, lors de laquelle Hüdâ Muştafâ fut capturé. On rapprochera ce qui est dit ici de la déposition de Yâşbak dans le document E. 6587/2 et réitérons les doutes formulés *supra*, p. 128, note 1 : ces pressantes instances des mamlouks emprisonnés n'étaient-elles pas inspirées

et contrôlées par les Ottomans en vue de faire tomber Ṭûmân-bây dans un piège, face à l'écrasante supériorité militaire de ces derniers?

⁽⁴⁾ Bourgade sur la rive droite du Nil, à une douzaine de kilomètres au sud du Caire.

⁽⁵⁾ Voir *Kaḥḥâla*, *op. cit.*, I, pp. 87-88 (*Bağğâra*); A.N. Poliak, *op. cit.*, p. 11. Cette tribu de la Şarḳiyya était alors commandée par le cheikh Aḥmad qui, avec ses fils Ğuzâmî, 'Abdu-ddâ'im et Bağar, s'était signalé à l'automne de 1516 en détroussant les rescapés mamlouks arrivant de Syrie, cf. İbn İyâs, *op. cit.*, p. 99.

⁽⁶⁾ Formule qui, nous le supposons, est imputable au scribe et non à Hüdâ Muştafâ.

Ces deux [hommes qui étaient] mes compagnons étaient d'origine circassienne, mais avaient été élevés en Orient.

Nous avons entendu dire que le grand-écuyer et le grand-chambellan ⁽¹⁾, qui étaient emprisonnés au Caire, avaient également recruté deux affidés et les avaient envoyés avec des arquebuses, [mais que] le Souverain fortuné les aurait fait décapiter eux aussi.

Un homme est venu dire de la part de Haneş ođlı : « Voici qu'un étendard et une robe d'honneur m'ont été donnés. Que vais-je faire de cet étendard ? Les ordres du Souverain fortuné sont terribles. Nous ne pouvons les supporter » ⁽²⁾. Jusqu'à hier, son homme était auprès de [Tümen Beg].

Tümen Beg m'a dit : « Voici que je vais partir du côté du Maghreb. Si tu sais . . . ⁽³⁾, tu m'en apporteras la nouvelle ».

Précédemment, lorsque le Souverain fortuné était arrivé à Ramla ⁽⁴⁾, Tümen Beg m'avait envoyé l'espionner. Pour ma part, je me suis [alors] mêlé aux troupes, ai vendu des dattes, suis revenu et ai informé [Tümen Beg en disant] : « Les troupes du Souverain sont affaiblies ». Quand le Souverain arriva à atiyye ⁽⁵⁾, [Tümen Beg] m'envoya de nouveau. Je me mêlai à l'armée, vendis du fromage et donnai encore comme nouvelle que les troupes du Souverain fortuné étaient affaiblies, [disant] : « N'y allez point. Ce sont eux qui viennent à vous. Ne prenez pas de peine ». Si je ne les en avais empêchés, ils auraient marché contre vous ⁽⁶⁾.

[Tümen Beg] m'avait dit : « Que la mesure que nous envisageons contre le Souverain s'accomplisse ou ne réussisse pas, quand tu reviendras, je t'enverrai auprès du ızıl-Baş.

⁽¹⁾ *Ulu mîr-âh r* et *ulu h g b*, respectivement Anasb y et Tuqtb y, cf. *supra*, p. 116 et note 3.

⁽²⁾ N şiru-dd n İbn Hanaş, cheikh de la Bi'a, s' tait soumis   Sel m   l'automne de 1516 et avait  t  fait bey de son propre territoire constitu  en sandjak ottoman. İbn Hanaş s' tait de tout temps montr  r fractaire   l'autorit  des sultans mamlouks et ne supporta pas mieux celle de la Porte. Il semble avoir eu des tendances chiites tr s nettes et ses relations avec Ş h İsm 'il sont attest es par divers t moignages. Au printemps de 1518, il d clencha une r volte, aussit t r prim e par Ğ nberdi Ğaz lı — devenu entre temps beylerbey de Damas — et au cours de laquelle il p rit. Voir Sa'd -dd n, *op. cit.*, p. 382, et notre  tude « Deux lettres de David X du Kartli (Etudes turco-safavides, IX) », *Tarih Dergisi*, XXXII, 1979 (volume sp cial   la m moire d' .H. Uzun-arşılı), p. 149 et note 32.

⁽³⁾ Le mauvais  tat de conservation de la partie gauche du document g ne la lecture des fins de lignes. Dans le cas pr sent, le dernier mot a totalement disparu.

⁽⁴⁾ Le camp de Sel m  tait rest    Ramla entre le 3 et le 7 *z -l-hiġġa* 922 / 28 d cembre 1516 - 1^{er} janvier 1517. On sait que le sultan avait profit  de la proximit  des deux villes pour aller visiter J rusalem pendant ce s jour.

⁽⁵⁾ Le 21 *z -l-hiġġa* / 14 janvier 1517.

⁽⁶⁾ On peut rester perplexe devant les rapports et conclusions de l'agent secret H d  Muştafa : tant en Palestine qu'  atiyya, la sup riorit  de l'arm e ottomane sur toute troupe que pouvait lui opposer  m nb y devait sembler  vidente pour des observateurs avertis. A moins que Selim ait pris des mesures que nous ignorons pour induire ceux-ci en erreur.

Quand tu en reviendras, je te ferai émir de mille, puis je te donnerai la charge de *divîdâr*. Peut-être deviendras-tu sultan par la suite? Nous sommes tous passés de [la condition] d'esclave à celle de Sultan ». Ce qu'il avait à dire au Kızıl-Baş était : « Nous nous coiffons du *tâğ* et vous suivons en sectateurs. Marchez immédiatement sur le Rûm. Nous, nous nous tenons en arrêt ici et là » ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Quoi qu'on puisse penser du témoignage de Hudà Muştafâ, il convient de souligner avec intérêt cette rare indication qu'il nous apporte sur le rapprochement auquel un péril commun invitait deux personnages aussi dissemblables que Şâh

İsma'îl et Tûmânây. L'idée de voir le sultan mamlouk — défenseur de l'orthodoxie sunnite, protecteur du calife abbasside, serviteur des Lieux saints — arborer le *tâğ*, coiffure caractéristique des hérédoxes kızılbaş, peut laisser songeur.